

# Le Cailar

Bulletin municipal N°3 - Juillet 2015



*Le Pont du Grès décoré à l'occasion de la Fête des Feux de la Saint Jean  
par Evelyse HUGUES et Cathy BRUN,  
nous les remercions chaleureusement pour leur participation.*



# Sommaire

État civil _____	p2
Le mot du Maire _____	p3
Le budget 2015 _____	p4
Programme des travaux _____	p5
Augmentation de la facture d'eau _____	p6
Accessibilité _____	p6
Matinée «Ensemble desherbons autrement» _____	p7
Gouttières _____	p7
Nos écoles _____	p8
Le Cailar - Fête locale 2015 _____	p10
Commémorations _____	p14
Fête de la Saint-Jean _____	p14
Fête des écoles _____	p15
Matinée citoyenne _____	p15
Association Sang pour sang _____	p16
Bulletin de situation des nappes _____	p17
Les moustiques tigres _____	p18
Vente de La Villa des Saules _____	p19
Agenda _____	p20

**Direction de la publication :**  
Nelly RUIZ

**Rédaction :**  
Commission Communale  
Communication

**Photo couverture :**  
Crédit photo mairie Le Cailar,  
Nelly RUIZ et Dominique VIVIER

**Conception et impression :**  
Imprimerie du Ponant  
437 686 611

**Nombre d'exemplaires :**  
1 250

**Dépôt légal :** 26X2003

# État civil

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX NÉS

SALDANA ALIGER Eloann né à NIMES (Gard) le 2 décembre 2014  
ANTONI Soan né à MONTPELLIER (Hérault) le 17 janvier 2015  
MARTINEZ Manon née à NIMES (Gard) le 19 janvier 2015  
JOUJOUX Camille née à NIMES (Gard) le 2 février 2015  
VAN DEN BOSCH Charly née à NIMES (Gard) le 8 mars 2015  
ROQUE Ulysse né à NIMES (Gard) le 10 mars 2015  
ROQUE Nino né à NIMES (Gard) le 10 mars 2015  
PETCHIKOWSKY Lucio né à NIMES (Gard) le 12 mars 2015  
BROVELLI Pauline née à NIMES (Gard) le 21 mars 2015  
SABATIER RUSSELLO Louka né à NIMES (Gard) le 22 mars 2015  
MILLAN Jeanne née à NIMES (Gard) le 30 mars 2015  
NUGUES Coraline née à MONTPELLIER (Hérault) le 18 avril 2015  
DELORME PAGES Victor né à NIMES (Gard) le 18 avril 2015  
DELORME PAGES Valentine née à NIMES (Gard) le 18 avril 2015  
PEREZ Gaston né à NIMES (Gard) le 20 avril 2015  
GIRARD Mia née à MONTPELLIER (Hérault) le 11 mai 2015  
CHARMASSON Jeanne née à NIMES (Gard) le 10 juin 2015  
PONCHEL Rose née à MONTPELLIER (Hérault) le 18 juin 2015  
BUJANOWIEZ Lucas né à NIMES (Gard) le 22 juin 2015

## BONHEUR ET PROSPÉRITÉ AUX NOUVEAUX MARIÉS

GOMEZ Florian et BARRA Emilie le 17 janvier 2015  
PONS Matthieu et MORICEAU Sandrine le 25 avril 2015  
SAEZ Gwénaél et LEON Cécilia le 16 mai 2015  
CAYN Philippe et BARGIBANT Christelle le 27 juin 2015  
SEGUIN William et DURAND Laure le 11 juillet 2015  
GARCIA Jean et LANGLADE Elodie le 11 juillet 2015

## NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ET PROCHES DE

DESMAREST Louise le 27 décembre 2014 à MILLAU (Aveyron)  
DESMAREST Juliette le 27 décembre 2014 à MONTPELLIER (Hérault)  
DESMAREST Colin le 27 décembre 2014 à MONTPELLIER (Hérault)  
GRANIER René le 16 janvier 2015 à VAUVERT (Gard)  
WILCKE Eberhard le 19 janvier 2015 à LE CAILAR (Gard)  
FORÊT Patrick le 20 janvier 2015 à LE CAILAR (Gard)  
COULOMB Albert le 29 janvier 2015 à LE CAILAR (Gard)  
LELOUP Huguette, veuve CUENOT, le 30 janvier à MONTPELLIER (Hérault)  
SAUTON Amandine le 31 janvier 2015 à LE CAILAR (Gard)  
SOULIER Marc le 9 février 2015 à LE CAILAR (Gard)  
RODRIGO Mathilde le 12 février 2015 à NIMES (Gard)  
CATARSI Roger le 19 mars 2015 à LE CAILAR (Gard)  
ESTEBAN Nadine le 22 mars 2015 à MONTPELLIER (Hérault)  
POUGENC Frédéric le 25 avril 2015 à LE CAILAR (Gard)  
TEISSIER Gilbert le 11 mai 2015 à NIMES (Gard)  
NIEK Yves le 3 juin 2015 à TECHE (Isère)  
ALLES René le 8 juin 2015 à LE CAILAR (Gard)  
ALCOLEA Marie, veuve GASTHAUS, le 28 juin 2015 à LE CAILAR (Gard)  
GUILLOT Gérard le 29 juin 2015 à LE CAILAR (Gard)

*Afin de ne commettre aucune omission, il est précisé que seuls seront inscrits dans cette rubrique les décès mentionnés au registre des décès de la Commune (décès survenus dans la Commune et transcriptions)*

# Édito



**Chères Cailarennnes, chers Cailarens,**

Voilà une première année de mandat qui s'achève, notre équipe municipale est bien en place, avec toujours notre même objectif : améliorer votre qualité de vie.

Notre village conserve une taille humaine, de nombreux liens culturels nous unissent et permettent à notre population de mieux affronter cette longue crise.

L'état se désengage financièrement et nous impose, par ailleurs, certaines exigences telles que la mise en place des rythmes scolaires ou la baisse soudaine des aides aux contrats aidés. Nous devons nous adapter à cette situation et nos premières actions en témoignent.

Il y aura donc inexorablement un étalement de nos investissements prévus, voire même une diminution. La municipalité a voté un budget 2015 réaliste où nos dépenses sont maîtrisées. A noter que par mesure d'économie, il n'y aura que 2 bulletins municipaux par an au lieu de 4 précédemment.

Malgré tout, je reste optimiste pour la réalisation de nos projets, car je sais pouvoir compter sur une équipe déterminée à poursuivre notre volonté d'aller de l'avant.

Joël TENA

## Infos

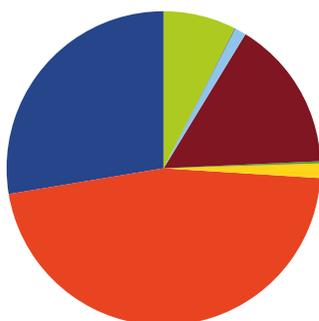
**LE BUREAU DE POSTE SERA FERME DU 1<sup>ER</sup> AU 22 AOUT 2015.**

Les clients pourront retrouver tous leurs services habituels dans les bureaux de Poste situés à proximité.

Monsieur Pierre BARRA, Agent de Maîtrise aux services techniques, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2015. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

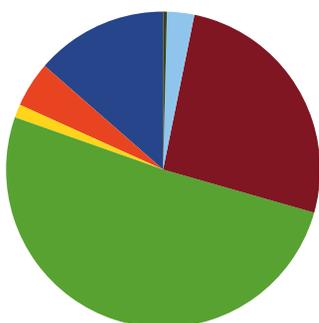
# Le budget 2015

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



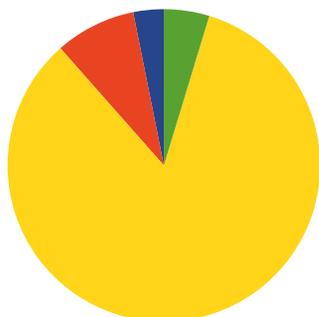
- Charges à caractère général = 561 206 €
- Charges de personnel et frais assimilés = 941 910 €
- Atténuation de produits = 30 300 €
- Opérations d'ordre de transfert entre section = 4 470 €
- Autres charges de gestion courante = 316 010 €
- Charges financières = 24 000 €
- Charges exceptionnelles = 1 300 €
- Excédent non affecté = 151 900 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



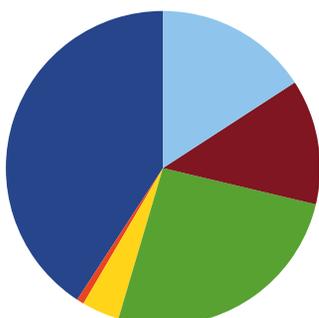
- Excédent ordinaire reporté = 276 329 €
- Produits de gestion courante = 94 900 €
- Vente produits fabriqués, prestation de service... = 27 400 €
- Impôts et taxes = 1 034 890 €
- Dotations, subventions, participations = 532 170 €
- Autres produits de gestion courante = 57 000 €
- Produits exceptionnels = 7 910 €

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- Opérations patrimoniales = 23 400 €
- Emprunts et dettes assimilés = 62 150 €
- Immobilisations corporelles (acquisitions et travaux) = 623 040,54 €
- Subventions d'équipement versées = 34 900 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Résultat reporté = 246 294,84 €
- Opérations d'ordre de transfert entre section = 4 470 €
- Opérations patrimoniales = 23 400 €
- Dotations, fonds divers et réserves = 156 035,70 €
- Subventions d'investissements = 77 740 €
- Emprunt et dettes assimilés = 95 550 €

# Programme des travaux

- Boulodrome d'hiver, place de Verdun : 13 places de parking réalisées au lieu de 6 actuellement. Le parking sera modifié courant juillet 2015.

*Le Cailar : aménagement de stationnement en épis - Plan sommaire*



- Climatisation et chauffage des bureaux du secrétariat de mairie réalisés. Les menuiseries défectueuses de la Mairie (salle des archives, locaux des associations, etc... ) seront changées à l'automne, grâce à une subvention de 50 % de l'enveloppe parlementaire de la sénatrice du Gard Vivette Lopez.

- Les travaux de la salle du conseil municipal débuteront à l'automne 2015, au rez-de-chaussée de la Mairie, dans ce qui était l'ancien appartement du garde. Nous sommes en attente de retour de subventions. A la place de l'actuelle salle du conseil sera aménagé un espace dédié aux adjoints et conseillers communaux, sachant qu'actuellement, ils n'ont aucun bureau pour travailler sur leurs dossiers.

- Enfouissement des réseaux (EDF, téléphone, éclairage public), avenue Emile Jamais : la fin de chantier est prévu courant juillet 2015.

- Places de stationnement-minute tracées dont 2 devant le bureau de tabac, 2 près de l'église, 1 pour la livraison des commerces, place du 19 mars, 1 devant chez la fleuriste et 1 réservé « médecin »

avenue Jean Macé devant le cabinet médical.

- Des emplacements vélos seront installés à l'automne devant le tabac et près de l'église.

- Services techniques : achat d'un deuxième camion-benne d'occasion grâce en partie à la subvention au titre de l'enveloppe parlementaire de notre député.

- Aménagement d'un passage piéton et vélo du chemin de la Méjane à la rue des Saladelles ; les riverains peuvent ainsi se déplacer plus aisément sans emprunter l'axe principal...



# Augmentation de la facture d'eau

La qualité de l'eau distribuée est maintenant conforme grâce au traitement des nitrates. Le fermier Scam pour assurer le fonctionnement de l'unité de dénitrification et la distribution de l'eau traitée a procédé à une modification du contrat qui le lie actuellement à la commune, changeant inévitablement les tarifs de l'eau. L'augmentation inhérente à cet avenant fait suite à une analyse complète des coûts et à une âpre négociation des tarifs initialement proposés. Le prix de l'abonnement et de l'assainissement reste inchangé. Le Coût sera lié la consommation de chaque foyer et ce dès la prochaine facture.

Coût du m<sup>3</sup> eau actuel : 0.4485 euros

Coût du m<sup>3</sup> eau après application du nouvel avenant : 0.7255 euros.

Le prix de l'eau du Cailar passera ainsi au tarif préconisé par l'état mais reste néanmoins en dessous de la moyenne nationale. La commune peut maintenant prétendre à la totalité des subventions indispensables au maintien et à la restauration des infrastructures. L'équipe municipale ne manquera pas cette opportunité et ce dès 2016.

Le partenariat avec le syndicat des nappes Vistrenque et Costières continue, et ensemble, nous mettons en œuvre des actions visant à restaurer la nappe.

## Accessibilité - Agenda - accès handicapés 27 septembre 2015

2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre accessible les établissements recevant du public (ERP : les commerces, théâtres, cinémas, cabinets libéraux, mairies, établissements scolaires, etc.). L'agenda d'accessibilité programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. L'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune s'engage à mettre en conformité ses locaux au plus tôt. La réflexion a commencé dès le mois d'avril 2014. Il semblait évident à l'équipe municipale d'installer la salle du conseil au rez-de-chaussée de la mairie ; cette salle est le lieu des moments importants de la vie des Cailarens, mariages, baptêmes civils... et chacun à le droit d'y accéder.

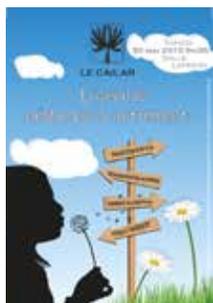
Pour les autres lieux communaux nous avons l'obligation de faire intervenir un cabinet conseil afin de ne commettre aucun écueil . Un agenda des travaux accessibilité est à rédiger avant le 27 septembre prochain. Les travaux de réfection des classes de l'école primaire qui débiteront en 2016 comprennent bien entendu cette mise aux normes accessibilité.

Rendez-vous sur [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr) pour retrouver :

- un outil d'auto-diagnostic destiné aux commerçants de proximité
- des renseignements pratiques pour chaque situation, y compris en cas de difficultés financières importantes
- des fiches pratiques pour chaque catégorie d'Etablissement Recevant du Public.



# Matinée «Ensemble desherbons autrement»



Le 30 mai dernier la population du village était conviée à une manifestation sur le thème «ensemble desherbons autrement», présentée par Mr Yann Auer du Syndicat Mixte de Protection des Nappes Vistrenque et Costière. Sophie Ressouche, directrice et Carine Esculier animatrice captage du syndicat étaient également présentes pour répondre aux diverses questions.

L'objectif de cette demi-journée d'information était de promouvoir et d'expliquer la démarche entreprise par la collectivité pour supprimer l'usage des produits «phyto», dans un premier temps pour le cimetière, et dans l'avenir, pour l'entretien de la voirie et des espaces verts, auprès des citoyens du Cailar. L'alternative à l'utilisation des produits phyto sanitaires dans la commune, mais également dans vos jardins, est possible, mais elle demande une modification des pratiques et l'acceptation de la présence d'herbe à certains endroits. Après cette présentation, les administrés présents ont suivi jusqu'au cimetière l'équipe du syndicat, les agents municipaux et les élus pour assister à une démonstration de matériel alternatif.

Certains ont ainsi pu essayer et valider ou pas l'efficacité de certains outils avant que la commune se décide à investir.

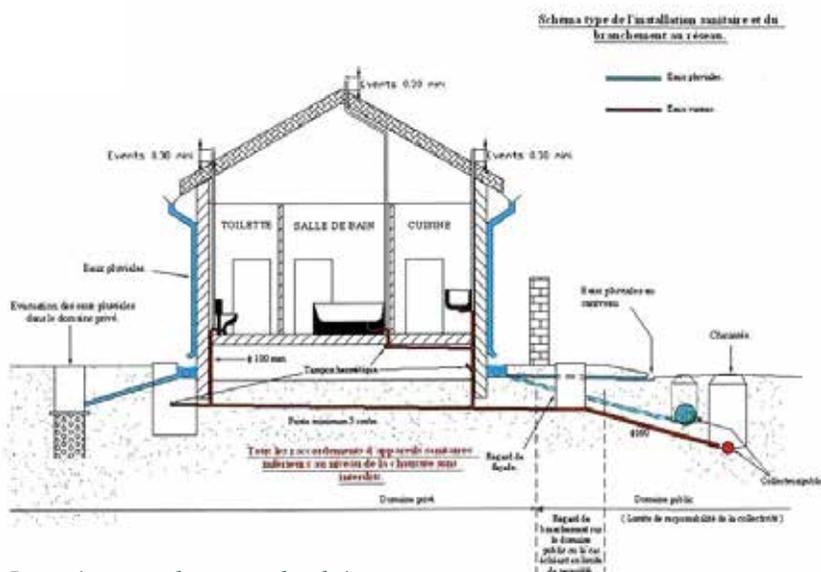


À l'issue de cette matinée Mr le maire a inauguré le panneau du cimetière sans pesticide, et un rafraîchissement a été offert à tous les participants. Cette journée a été suivie et sera suivie d'autres initiatives, telle que la matinée citoyenne du 4 juillet dernier. Pour plus d'informations sur le travail du syndicat, nous vous invitons à vous rendre sur le site ([www.vistrenque.fr](http://www.vistrenque.fr)).

## Gouttières

Les tests à la fumée Alizée, dans le cadre du schéma directeur eau et assainissement, ont démontré que de nombreux ruissellements de toitures, via les gouttières, s'écoulaient dans le réseau d'assainissement et non dans le réseau pluvial.

Toute l'eau récupérée dans le réseau d'assainissement a un coût de traitement. Il est souhaitable que chacun en prenne conscience et vérifie son installation.



*Le traitement des eaux de pluies*

# Nos écoles

## COMMENT ONT FONCTIONNÉ NOS TAP CETTE ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015 ?

Dès la mise en place des TAP en septembre 2014, un large panel d'activités a été mis en place selon les objectifs fixés dans le PEDT (projet éducatif territorial) : sport, culture, art et activités manuelles sont les bases des TAP. Ces activités sont adaptées selon les tranches d'âges et l'heure à laquelle elles sont présentées aux enfants, et se déroulent au sein des différents espaces définis dans le PEDT. Ainsi 5 cycles ont été mis en place avec les thèmes et objectifs suivants :

### ÉCOLE MATERNELLE :

- Création d'imagiers : apprendre les formes, les couleurs et les mots.
- Contes animés : travailler l'écoute, la concentration.
- Éveil musical, découvrir les différents instruments de musique à travers le jeu et l'écoute.
- Autour du livre : découverte, écoute et plaisir du livre.
- Les petits piétons : sensibiliser les enfants aux risques et dangers de la rue.
- Modelage : développer le toucher, la motricité fine...
- Éveil corporel : réaliser des parcours « tonic », de la gym, relaxation, travailler la motricité etc
- Jeux rythmiques : sensibiliser les enfants à l'esprit d'équipe, à la solidarité, au respect des règles.
- Jeux de société : découverte des jeux, respect des règles.

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

- Jeux de société : découverte des jeux, respect des règles.
- Jeux de logique et de réflexion.
- Initiation danse : développer la mémoire, rythme et coordination des mouvements.
- Jeux sportifs et collectifs : sensibilisation à l'esprit sportif, à la solidarité, respect des règles.
- Les mini-reporters : créer un journal des TAP.
- Modelage : développer le toucher, motricité fine, imagination et concentration.
- Théâtre, ateliers d'expression : favoriser expression orale et corporelle, l'imaginaire.
- Pliages : dextérité, concentration et précision.
- Illusion d'optique et magie : susciter curiosité et fascination.
- Papertoys : travailler la dextérité, concentration et précision.

## TAUX DE FRÉQUENTATION MOYENNE SUR L'ANNÉE :

### TAP MATERNELLE

Lundi (de 17h à 18h)	12%
Mardi (de 16h à 17h)	43%
Vendredi (de 16h à 17h)	37%

Coût du matériel	1 160 €
Coût du personnel	30 808 €

### TAP ÉLÉMENTAIRE

Lundi (de 16h à 17h)	60%
Mardi (de 17h à 18h)	22%
Vendredi (de 16h à 17h)	46%

Fonds d'amorçage (participation de l'Etat) :  
9 750 € perçus

NB : Gratuité des TAP pour les enfants

Le Cailar

le bar

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN  
IMM. 101 CAILAR

Charbonnet

Les aubades

le bal

la place

les arènes

La échappe!

La bandido

grillades

l'abrivado

Le carnaval



FÊTE VOTIVE

# LE CAILAR - FÊTE LOCALE 2015



## Samedi 1<sup>er</sup> août

15h - Pétanque « tête à tête » : 100 € + mises (Prix au meilleur membre du club)

16h30 - Course de taureaux jeunes « Avenir »

Manades VINUESA, LAGARDE B., AUBANEL Pierre, SAUMADE, SAINT PIERRE, GUILLIERME.

Après la course, bandido

23h00 - Best Of des 20 ans de spectacle d'ouverture par la jeunesse.

## Dimanche 2 août

15h - Pétanque triplète mêlée : 80 € + mises

16h30 - Course de taureaux - Manade SAUMADE

## Lundi 3 août - JOURNÉE DE LA JEUNESSE

14h30 - Challenge BOURBOTTE - Triplète montée au provençal 600 € + 3 médailles d'or + mises (consolante 200 € perdants 1<sup>ère</sup> partie)

16h30 - Course de Taureaux - Manades AUBANEL/BARONCELLI et LAGARDE Bernard

22h - Aux arènes, taureau piscine organisé par le Club Taurin Paul Ricard « Lou Sanglié »  
Manade GUILLERME

## Mardi 4 août

9h - Reprise challenge BOURBOTTE

10h - Place de la Saint Jean, Jeux pour les enfants. Inscription en mairie

15h - Pétanque doublette mêlée : 80 € + mises

16h30 - Course de Ligue avec la participation du Conseil Départemental du Gard - Manades AUBANEL Pierre et SAINT-PIERRE - Entrée gratuite

21h30 - Aux arènes, « INTERVILLE » organisé par le Sporting Club Cailaren.

## Mercredi 5 août - JOURNÉE A L'ANCIENNE ANIMÉE PAR LA PENA « CINQ A SETE »

Déjeuner offert aux personnes costumées

16h30 - Course de Ligue avec la participation du Conseil Départemental du Gard - Manade GUILLERME - Entrée gratuite

21h - À l'école primaire, soirée organisée par la Municipalité : « CHRIS », humoriste, suivi du bal à papa avec le groupe « SARDI SIXTIES » - Entrée gratuite

## Jeudi 6 août

15h - Pétanque doublette mêlée : 80 € + mises

16h30 - Concours de manades : AUBANEL-BARONCELLI, BLATIERE, AUBANEL P, GUILLIERME, NICOLLIN, SAUMADE

## Vendredi 7 août

15h - Pétanque triplète mêlée : 80 € + mises

16h30 - Course de vaches cocardières - Manade NICOLLIN

22h - Pétanque doublette mêlée : 80 € + mises

22h - Aux arènes, jeux taurins organisés par la jeunesse en remerciement des aubades

## **Samedi 8 août**

**15h** - Pétanque doublette mêlée : 80 € + mises

**16h30** - Course de taureaux - Manade BLATIERE-BESSAC

**22h** - Pétanque triplète mixte montée : 80 € + mises

## **Dimanche 9 août**

**15h** - Pétanque doublette mêlée : 80 € + mises

**16h30** - Course de taureaux - Manade NICOLLIN - Remise des prix en piste avec la participation du groupe traditionnel « Li Cabidoulo ».

Les courses sont hors trophée.

Raseteurs invités en alternance : RUIZ, SANCHEZ, ALARCON, GUYON, DUNAN, MIRALES, CHARNELET, CAISERGUES, CARTALADE, AUZOLLE, DUMONT.

## **Tous les jours, à partir du dimanche 2 août**

Abrivado, vachette de « onze heures » et après la course bandido Concours de boules organisés par « La Boule du Saule » et la Municipalité. Inscription  $\frac{1}{2}$  heure avant au boulodrome, Place Saint Jean, **du 1<sup>er</sup> au 9 août**. La direction se réserve le droit de modifier tout concours.

## **MIDI ET SOIR :**

BAL SUR LE CANCEL après la bandido avec :

- L'orchestre « Franck ORIAT » : **le samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 août**
- L'orchestre « ARC K EN CIEL » : **le lundi 3 août**
- L'orchestre « Franck ORIAT » : **le mardi 4 août**
- La pena « CINQ A SETE » : **le mercredi 5 août (midi)**
- L'orchestre « PYRAMIDE » : **le mercredi 5 (soir) et jeudi 6 août**
- L'orchestre « Claude PLANELLE » : **du vendredi 7 au dimanche 9 août**

Au Temple, exposition PEINDRE ! Christian Astor - Jean-Marie Bénézet :

**ouvert du samedi 1<sup>er</sup> au dimanche 9 août, de 18 heures à 20 heures.**

Les personnes assistant et participant à la fête locale sont invitées à prendre connaissance des arrêtés municipaux (affichés en Mairie, aux arènes, sur les panneaux d'information, au Pont du Grès) réglementant le déroulement des diverses manifestations et notamment les abrivado et bandido.

Afin d'éviter la conduite en état d'ivresse, un lieu d'accueil pour récupération physique est ouvert à proximité de la fête, Salle Léon Pasquier (Boulevard Gambetta), tous les jours de 23 heures à la clôture du bal et à partir de 21 heures le week end (distribution d'eau, éthylotests, préservatifs, etc...). Mais n'oubliez pas les conseils de la prévention routière : Celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas !

LE MEILLEUR ACCUEIL EST RESERVÉ A TOUS !

# ARRÊTÉ N° 147 /2015

## relatif aux mesures générales de sécurité des abrivado et des bandido pendant la fête locale.



LE CAILAR

Le Maire de la Commune de LE CAILAR (Gard)  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et suivants  
Vu le Code de la Route,  
Vu les circulaires de Monsieur le Préfet du Gard des 6 mars 1995, 2 juillet 1996, 7 avril 1998, 26 juin 2000, 12 mars 2003, 20 mai 2010, 26 mai 2014, et 15 juin 2015, ainsi que la circulaire préfectorale du 20 mai 2009 relative aux manifestations taurines dans le département de l'Hérault,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes modifié,  
Vu l'instruction interministérielle en date du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée,  
Vu la charte du Syndicat Intercommunal pour la protection des sites et le maintien et la défense des traditions et coutumes camarguaises relative à la sécurité lors des manifestations taurines dans les rues approuvée par le comité syndical le 28 septembre 2010,  
Vu l'arrêté proposé par le Syndicat Intercommunal pour la protection des sites et le maintien et la défense des traditions et coutumes camarguaises relatif aux mesures générales de sécurité des abrivado et des bandido pendant la fête locale,  
Vu le plan de sécurisation des lieux établi avec les organisateurs après avis des services de sécurité,  
Considérant que les manifestations taurines obéissent à des règles traditionnelles garantes de leur bon déroulement, que l'abrivado et la bandido ont lieu en fin de matinée et aussitôt après la course selon un processus défini par les usages locaux,  
Considérant que le groupe que constituent les cavaliers lancés au galop et les taureaux qu'ils encadrent au milieu d'un public le plus souvent passionné, représente des risques manifestes s'imposant aux yeux de chacun,  
Considérant l'information faite à la population et aux riverains sur le parcours, Considérant que ceux qui assistent ainsi à la manifestation, y interviennent, y participent, sont tenus de faire preuve de prudence selon leur âge, leur expérience, leur agilité, les us et coutumes et seront considérés comme prenant part à la fête et y circuleront à leurs risques et périls,  
Considérant que le parcours est fermé et sécurisé par des barrières de type « Beaucairoise », fermant l'accès aux rues adjacentes,  
Considérant que des panneaux d'information sont apposés sur ces barrières,  
Considérant que de nécessaires mesures de sécurité doivent être observées afin de réduire les risques d'accidents et de protéger notamment les spectateurs passifs ou simples passants.

## ARRÊTÉ

Article 1<sup>er</sup>: Les dispositions ci-dessous spécifiées sont applicables pendant la durée de la fête locale du samedi 01 août au dimanche 09 août 2015, sachant que le non respect des dispositions ci-dessous énoncées est susceptible d'entraîner l'arrêt immédiat de la manifestation sur décision du Maire.

Article 2<sup>o</sup> : La circulation de tous véhicules ou engins à moteur est interdite : dans les prés communaux, lieu-dit « Les Demoiselles » sur la digue du Vistre, du Pont de Laute au Pont de la Clapière

Article 3<sup>o</sup> : Le stationnement et la circulation de tout véhicule ou engins à moteurs sont interdits de 10 heures 30 à 14 heures (ou la fin de la manifestation) sur le parcours habituel de l'abrivado et de la bandido : Boulevard Baroncelli (à partir des arènes), Place Tharrioux Ludovic, Avenue Emile Jamais jusqu'au Pont de Laute, Chemin communal n° 101 dit du Quartier (du Pont de Laute à la Villa Marcelle), prolongement dudit chemin jusqu'à l'entrée des Prés des Demoiselles.

Article 4<sup>o</sup> : En outre, hors des zones spécifiquement interdites à la circulation mentionnées à l'article 2ème ci-dessus, il est interdit de précéder ou de suivre le groupe des cavaliers et des taureaux en véhicule ou en engin à moteur en se tenant à une distance incompatible avec la sécurité. Il est de même interdit de forcer à la course en véhicule ou en engin à moteur les taureaux qui se seraient échappés de l'abrivado ou de la bandido.

Article 5<sup>o</sup> : De même, hors agglomération (pour « les longues »), la circulation demeure interdite à tout véhicule et engin venant des voies adjacentes et susceptibles de perturber ou de couper le passage de l'abrivado et de la bandido.

Article 6<sup>o</sup> : Sont interdits sur le passage des cavaliers et des taureaux, les feux, fumigènes, bâches, barrages de cartons, de véhicules, jets de pétards, de « lardons », de branches de feuillage et autres objets ou matériaux.

Article 7<sup>o</sup> : Les personnes qui désorganisent ou tentent de désorganiser volontairement le déroulement de l'abrivado ou de la bandido, notamment les attrapaïres dont l'action est directe, personnelle, physique, sont considérées comme acceptant les risques encourus, de même que toute personne qui franchit les barrières de son plein gré.

Article 8<sup>o</sup> : Il est interdit de faire obstacle de quelque manière que ce soit, lors de l'abrivado, à l'arrivée dans les arènes du groupe de cavaliers et des taureaux ou à sa sortie au moment de la bandido, la porte des barrières et le portail extérieur devant rester largement ouverts.

Article 9<sup>o</sup> : Le personnel médical et le véhicule de secours ambulancier restent disponibles jusqu'à la fin de la manifestation. En cas d'accident en cours de manifestation, celle-ci est immédiatement interrompue, la circulation des véhicules de secours étant prioritaire.

Article 10<sup>o</sup> : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de la Commune. Le public sera averti par tout moyen sonore du début de la manifestation. En intra muros, la fin de la manifestation sera également signalée.

Article 11<sup>o</sup> : La Brigade de Gendarmerie d'Aimargues, la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE CAILAR, le 20 juillet 2015  
Le Maire, Joël TENA

## PLAN DE SITUATION DES BARRIÈRES



## CONCEPTION DE L’AFFICHE DE LA FÊTE

L’objet de cette classe atelier étant la création de l’affiche de la fête votive 2015, j’ai souhaité, avec la classe de CE1 de Mme Bassier, travailler sur la conception et la réalisation d’une affiche. Après leur avoir parlé de l’histoire de l’affiche apparue dès l’invention de l’imprimerie et de sa fonction qui a toujours été et encore aujourd’hui de communiquer des événements, de faire de la publicité pour toutes sortes de choses et de la propagande soit la « publicité » idéologique et politique, tous ces élèves ayant déjà vu ces différents types d’affiche.



Nous avons vu après ensemble, avec un ensemble d’affiches créées pour les expositions et manifestations du Cercle d’art contemporain du Cailar, de quoi était composé une affiche, soit une image, la reproduction d’une peinture ou d’une photographie et du texte : celui qui doit être le plus gros pour le titre et ceux plus petits relatifs souvent à des informations pratiques.

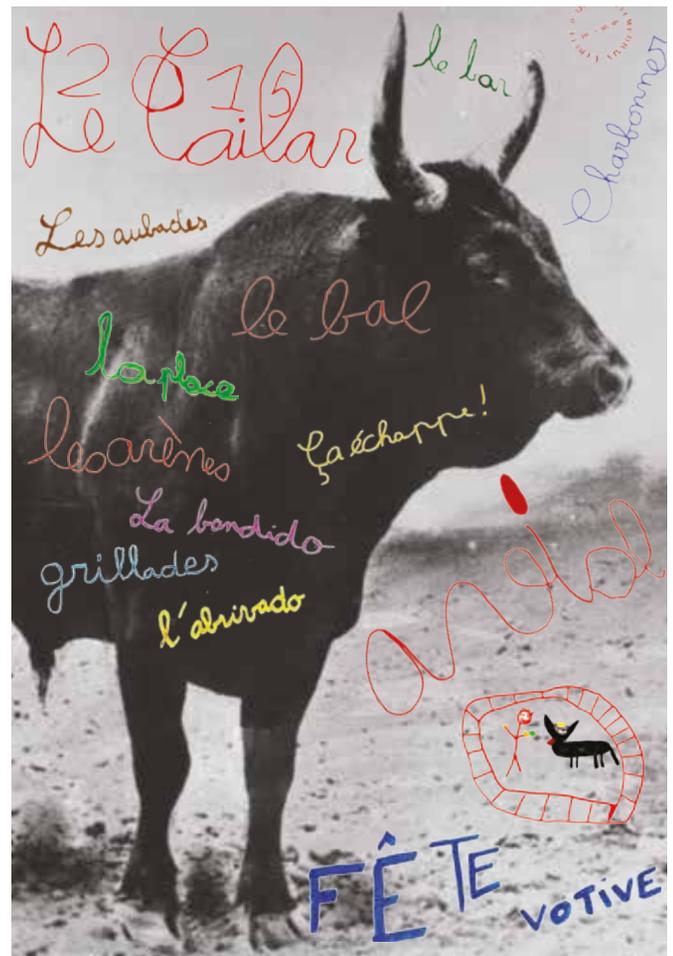
Mme Bassier leur a demandé d’indiquer les mots de la fête, tous notés et listés. Ils les ont écrits au

pinceau, au pastel au marqueur et ils ont aussi réalisé des dessins.

Quatre projets d’affiche ont été préparés avant la deuxième session où l’on avait convenu de terminer l’affiche ensemble et en direct avec un projecteur connecté à l’ordinateur.

Les trois premiers projets étaient composés de dessins d’élèves réalisés la veille et de mots de la fête. Je leur ai proposé un quatrième projet avec comme fond d’image le recadrage d’une photo du taureau Le sanglier, photo moins vue que les deux profils que l’on connaît de ce taureau, icône du village, avec seulement les deux « titres » de cette affiche, Le Cailar 2015 et fête votive. Les élèves comme leur institutrice ont choisi cette option et l’on a choisi ensemble un dessin et des mots de la fête qui composent cette affiche, leur couleur, leur taille et leur place sur l’affiche. Et c’est ce fichier numérique qui a été remis à l’imprimeur.

Jean-Marie Bénézet



class CE1 de Cailar

Affiche

# Commémorations du 19 mars 1962 et du 8 mai 1945

Une nombreuse assemblée s'était réunie pour célébrer la Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, 19 mars 1962, et la fin de la seconde guerre mondiale, 8 mai 1945.



*Commémoration du 19 mars 1962*



*Commémoration du 8 mai 1945*

## Fête de la Saint-Jean

La fête des Feux de la Saint a été une belle réussite cette année encore. La flamme a été récupérée le matin à Saint Gilles sous un soleil de plomb par les calèches de la Clapière et les calèches Camargue autrefois ainsi que d'une délégation de Cabidoules vêtues de leurs costumes traditionnels.

À l'issue du concours de dessins, des livres ont été offerts à chaque lauréat ainsi qu'à chacune des classes de primaire et de maternelle.

Les Cabidoules ont dansé autour du Brasier sous l'oeil bienveillant de Mr le Maire.

Merci à toutes les associations pour leur participation.



# Fête des écoles

Le 26 juin dernier a eu lieu la fête de l'école. Jean-Michel Vidal et son équipe d'enseignants avaient une fois de plus organisé un beau spectacle. Les enfants de CM2 ont reçu le dictionnaire avant leur entrée au collège. Notons que chaque année les collégiens reviennent avec bonheur assister à cette fête, fiers de partager avec leur ancien directeur les bons moments passés en primaire...



# Matinée citoyenne

Le 4 juillet dernier, malgré une forte chaleur, une trentaine de bénévoles s'est mobilisée autour du Maire et des conseillers afin de participer au nettoyage du lit du Rhony et des rues de certains quartiers. 15 camions bennes ont été remplis de divers branchages, détritiques et mauvaises herbes. Des rafraîchissements ont été servis devant la mairie à l'issue de cette campagne citoyenne. Certains, heureux de cette initiative conduite par Olivier Guyot, n'ayant pu participer, ont offert des pizzas pour les travailleurs du matin.

## À L'HONNEUR :

Un caillaren en équipe Française d'équitation : Christian PASTRE, passionné d'équitation depuis l'adolescence, était sélectionné en équipe Française d'équitation, pour participer fin Juin 2015 au concours international d'équitation qui se tenait au Portugal. Il a terminé 7<sup>e</sup> à l'épreuve individuelle de Dressage, et a obtenu la médaille d'argent par équipe en terminant second.



*Épreuve individuelle de dressage*

Fin mai, il avait déjà participé à la dernière épreuve du championnat de France à Bordeaux où il avait terminé 1<sup>er</sup>.



*Dernière épreuve du championnat de France*



*Équipe Française d'équitation : porte drapeau Christian PASTRE*

En 2013, durant le championnat d'Europe qui se tenait en Italie, Christian PASTRE avait terminé l'épreuve 4<sup>e</sup> en individuel, et second par équipe obtenant la Médaille d'argent pour la France.



*Championnat d'Europe en Italie*

# Association Sang pour Sang Courir contre la Leucémie

Du 14 au 17 mai 2015 : défi relevé ! Relier LE CAILAR (30) à LE CAYLAR (34), soit 120 km !  
Un grand bravo à tous ceux qui ont permis cet exploit et la remise d'un chèque de 7 000€  
à l'association Sang pour sang, qui œuvre quotidiennement au sein des hôpitaux de Montpellier au profit de la lutte contre la leucémie et du cancer en général.



## Pour votre information

L'association Sport et Santé séniors mixte propose des cours de gymnastique, abdominaux, mémoire, assouplissement, pilate, etc... tous les lundi et jeudi de 17 h à 18 h Salle Lapéran.  
CONTACT : Jeanine : 04.66.88.02.25 / Josette : 04.66.88.64.85 / Virginia : 04.66.67.90.21

## ÉCOLE DE MUSIQUE DE PETITE CAMARGUE

INSCRIPTIONS 2015-2016 DES NOUVEAUX ELEVES :

Les inscriptions des nouveaux élèves à l'école intercommunale de musique de Petite Camargue pour l'année scolaire 2015/2016 se dérouleront dans les locaux de l'école de musique à Vauvert, Bd Jean Moulin les Mercredi 9 septembre 2015 de 14h à 19h et Samedi 12 septembre 2015 de 9h à 13h.  
Formalités d'inscription : Vous munir de 3 enveloppes timbrées par famille au format 22 x 11 sans nom ni adresse.

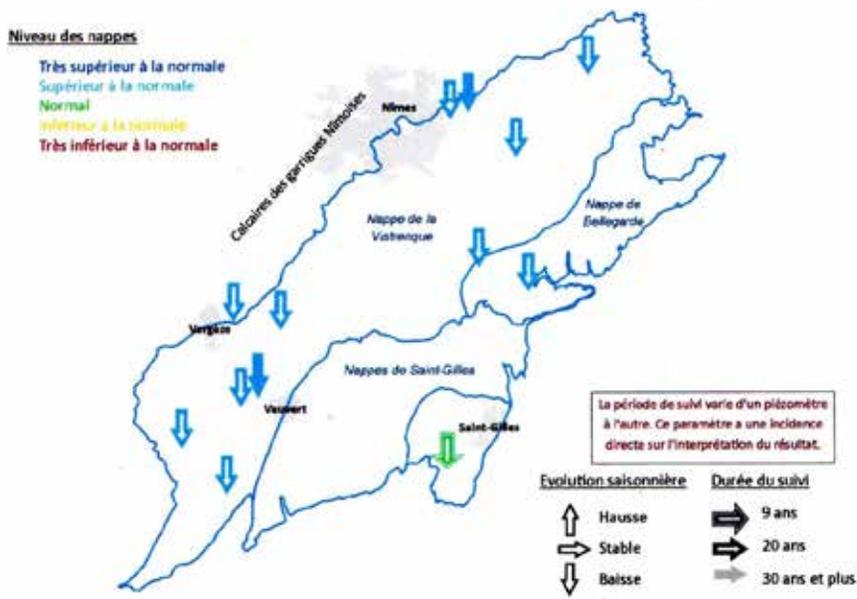
Tél. / Fax: 04 66 88 87 40 - Site: [www.petitecamargue.fr](http://www.petitecamargue.fr) > services communautaires > école de musique  
Mail : [ecoledemusique@cc-petitecamargue.fr](mailto:ecoledemusique@cc-petitecamargue.fr)

## FLANERIES SUR LA COMMUNE DU CAILAR

La Maison des guides de Camargue - Michel FALGUIERES

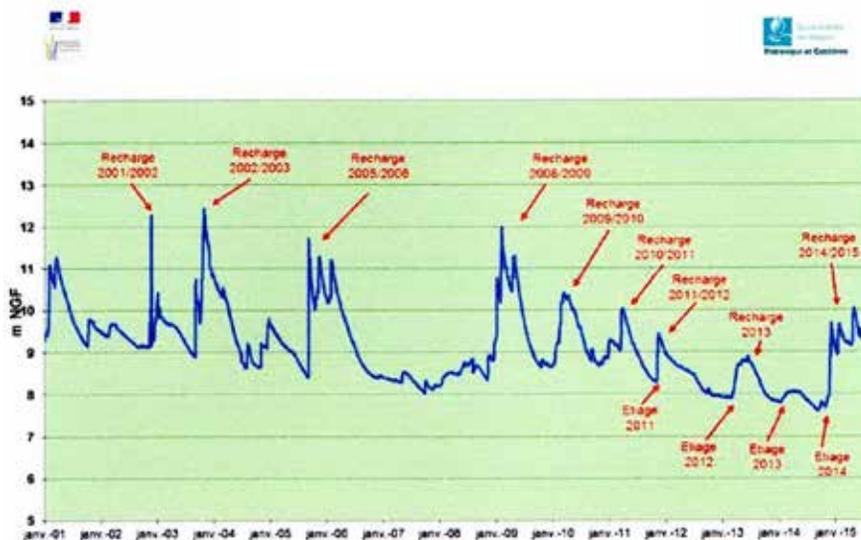
- 1- Les Maisons des écrivains du village : Déambulation et lecture en français, anglais et provençal
  - 2 - Parcours historique dans les rues du village
  - 3 - Randonnée sur les prés du Cailar (du pont de Chaberton au Pont de la Clapière)
- (Renseignements et réservations au 04.66.88.64.03)

# Le bulletin de situation des nappes



Évolution du niveau dans le forage du Mas Faget en mètre NGF depuis janvier 2001

Évolution piézométrique de la nappe de la Vistrenque  
Forage Mas Faget - Codognan - 2001/2015 :





## CHECK-LIST

Pour « être sec avec les moustiques »  
videz, curez, couvrez, rangez, jetez...



Dans mon jardin, je veille à :

### VIDER !

(2 fois par semaine, tous les récipients qui ne peuvent être rangés)

- Coupelles sous les pots de fleurs et de plantes vertes.
- Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond, de type « Riviera ».
- Gamelles plastiques ou inox pour animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bouturages.
- Plis de bâches (couvrant les mobiliers de jardin, les piscines).
- Eléments de décoration pouvant retenir l'eau (nains de jardin, cigales...).
- Pluviomètres plastiques.

### RANGER !

(à l'abri de la pluie et/ou des irrigations)

- Brouettes.
- Seaux de jardinage, de chantier ou de vendanges.
- Pneumatiques.
- Jouets pour enfants laissés en extérieur.
- Cendriers laissés sur une table.
- Foubelles.
- Arrosoirs.
- Casseroles, caisses, pots divers.

### COUVRIR !

(de façon complètement hermétique, en apposant un volage moustiquaire, par exemple)

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Fûts divers.
- Récipients pluviaux en plastique via les chenaux de la maison.

### CURER !

(pour faciliter les écoulements des eaux)

- Siphons d'évier, de laves-mains extérieurs, de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux.

### JETER !

(moins de récipients = moins de lieux de ponte pour les moustiques)

- Boîtes de conserve métalliques.
- Déchets de chantier.

### ENTREtenir !

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un lit à moustiques).
- Pièges à sable.
- Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- Pompes de relevage.
- Regards et bornes d'arrosage.

### Autres gîtes larvaires ?

Précisez :



# Vente de La villa des Saules «Les anciens abattoirs»

La mairie vend l'immeuble connu son le nom «La villa des Saules » ou « les anciens abattoirs »,  
situé avenue Émile Jamais.

**Vente amiable au plus offrant.**

Les offres sont attendues au plus tard le 28 août 2015 avant 16h00 en mairie.

Pour plus de renseignements, merci de contacter la mairie au 04 66 88 01 05.



# À VOS AGENDAS

## AOÛT

DU 1<sup>ER</sup> AU 9 AOÛT - FÊTE VOTIVE (voir programme détaillé à l'intérieur)

SAMEDI 29 AOÛT - VIDE-GRENIER - PLACE DE LA SAINT JEAN

DIMANCHE 30 AOÛT - FÊTE DE LA SALADELLE

## SEPTEMBRE

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

FÊTE DES PLANTA SAUZÉ (Foire aux chevaux et course de taureaux à l'Avenir)

JOURNÉE GENÈVE HUMANITAIRE

(Hommage à Gustave Moynier descendant de cailarens et co-fondateur de la Croix Rouge)

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS - PLACE LEDRU ROLLIN

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

JOURNÉES DU PATRIMOINE

## OCTOBRE

VENDREDI 9 OCTOBRE - OPÉRATION BRIOCHES

PAR LE CCAS AU PROFIT DE L'UNAPEI

DU 12 AU 18 OCTOBRE - SEMAINE BLEUE DES PERSONNES ÂGÉES  
(programme en cours d'élaboration)

PASTORALE : la date sera précisée dans le prochain bulletin, début décembre.

